

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 20 février 2024

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 12

Date d'affichage de la liste des délibérations : 5 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – THIENNETTE Claude – VANDENAWEELE Guy - LE GUILLOUX Vanessa – GRINCOURT Vincent – LECOEUR Maurice.

Absentes : LECORNU Séverine - FOSSEY Flavie - LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

1. COMMANDE PUBLIQUE

1.6 – Maîtrise d'Oeuvre

Proposition d'honoraires de l'agence Monnin Viel pour l'aménagement d'une maison communale située 12 rue de l'Eglise DEL2024-02-21

M. Le Maire demande l'autorisation aux conseillers de rajouter le point suivant à l'ordre du jour de la séance :

- poursuite des missions du maître d'œuvre pour l'aménagement d'une maison communale située 12 rue de l'Eglise.

Les conseillers donnent leur accord à l'unanimité des présents.

M. Le Maire rappelle aux conseillers que par délibération datée du 15 juin 2023, n° DEL2023-06B-13, il a été autorisé à accepter la mission APS de l'architecte et de son économiste pour l'aménagement d'une maison communale située 12 rue de l'Eglise.

Il propose aux conseillers de l'autoriser à accepter les autres missions figurant sur la proposition d'honoraires.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

VU, La Délibération du 15 juin 2023, n° DEL2023-06B-13,

VU, La proposition d'honoraires du maître d'œuvre,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- Article 1^{er} :** d'autoriser M. Le Maire à poursuivre avec l'architecte et son économiste pour l'aménagement d'une maison située au 12 rue de l'Eglise dont la finalité pourrait être l'accueil d'un cabinet d'infirmiers ;
- Article 2 :** d'autoriser M. Le Maire à engager les autres missions : DPC, APD, PRO, DCE, MDT, VISA, DET et AOR pour un montant total des missions estimé à 21 660 € TTC ;
- Article 3 :** d'autoriser M. Le Maire à signer toutes pièces administratives relatives à ce dossier ;
- Article 4 :** d'autoriser M. Le Maire à rechercher les aides aux financements possibles sur ce dossier et de déposer les dossiers s'y rapportant ;
- Article 5 :** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal commune, à l'opération n°240, article 231.

Adoptée à l'unanimité des votants
(12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 28 février 2024,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.